

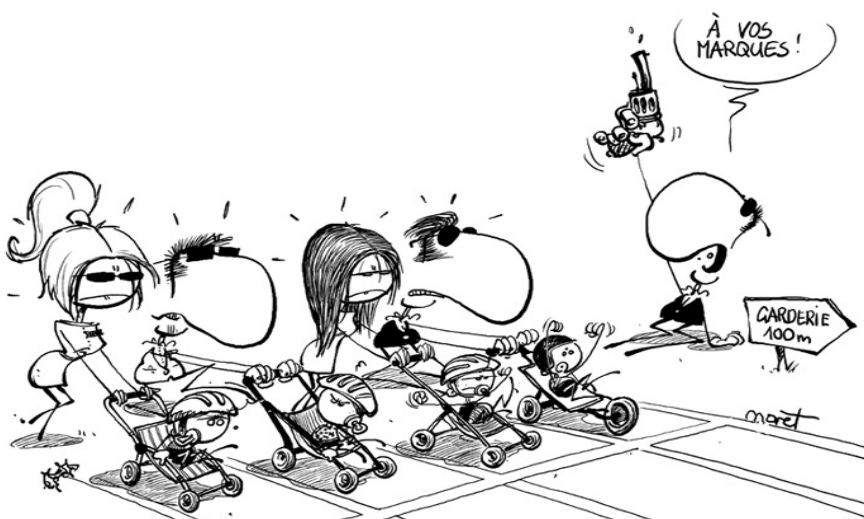
Ce que Ecolo Ecaussinnes désire pour la Petite Enfance

- L'ouverture de deux crèches
- Soutenir les gardiennes encadrées
- La mise en place de la Commission Communale de l'Accueil Extrascolaire

Vous souhaitez rencontrer notre groupe local ? Prenez contact avec :

- **Etienne Ponciau**
Conseiller Communal
Président de la Maison de la Jeunesse
Vice-président de la CCATM
Secrétaire Politique Ecolo Ecaussinnes
etienne.ponciau@skynet.be
0477 97 39 00
- **Cécile Saint-Ghislain**
Conseillère de l'Action Sociale
csg@swing.be
0473 40 29 06
- **Bruno Willems**
Secrétaire administratif
Gestionnaire du blog Ecolo Ecaussinnes
wilbru@hotmail.fr
- **Comité de la section locale Ecolo**
Dominique Baeyens
Jacqueline Philippe
Valérie Meunier
Virginie Misplon
Jean-Philippe Jaminon
Bernard Melchior
Patrick Gros
Thierry Severs

Retrouvez-nous sur notre blog :
<http://ecaussinnesecolo.wordpress.com>



Pourquoi sacrifier la petite enfance pour des raisons politiques...

Entre ceux qui disent : on vous promet une crèche et ceux qui disent : on m'empêche de créer une maison de la Petite Enfance, vous ne vous y retrouvez plus ?

Normal! Cette saga est indigeste, c'est le moins qu'on puisse dire, et parents et futurs parents d'Ecaussinnes restent sans solution! Depuis le début de la législature...et même avant, il était prévu de transformer l'ancien presbytère de Marche en crèche. A cause d'un jeu politique lamentable au sein du Collège, le projet décidé par le conseil communal semble toujours bloqué alors que de nombreuses familles écaussinnoises s'insurgent contre le manque flagrant de structures d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans!

En février 2010, on ne recensait pas moins de 426 enfants écaussinnois de moins de 3 ans! Actuellement, seules 16 gardiennes encadrées s'occupent d'une petite centaine de ces enfants...

Quelques explications :

- Le bâtiment prévu a déjà fait l'objet de travaux pour un montant de 350.000 euros durant la législature précédente;
- Une décision de réaliser une crèche subsidiée de 18 places a été prise avec l'accord de l'ONE;
- le Collège Communal a ensuite changé de position et opté pour une maison d'accueil de 15 places plutôt qu'une crèche (les normes de fonctionnement et les subsides alloués à une maison d'accueil sont différents de ceux d'une crèche).

Lors du conseil communal du 29 mars 2010, Ecolo a mis le point à l'ordre du jour afin d'activer la mise en place d'une structure d'accueil.

Le conseil communal avait à choisir entre 2 projets différents. Après leur présentation, les conseillers ont choisi le projet architectural proposé par l'échevine des travaux, lequel consiste en la création d'une large annexe en forme de cloître vitré. Ce projet permet un accueil optimal des enfants. La décision fut prise à l'unanimité, à l'exception de la Bourgmestre qui a voté « contre ». Ce projet est nettement moins coûteux au mètre carré et permet à terme d'accueillir plus d'enfants (jusqu'à 28 enfants).

A ce jour, le projet n'est toujours pas mis en œuvre.

Il est freiné par la bourgmestre qui n'a même pas été suivie par sa propre majorité! On notera au passage que la façon dont la Bourgmestre tente, dans un dernier tract (toutes boîtes janvier 2011), d'expliquer sa position est absolument indigne et de mauvaise foi!

La réalité est malheureusement toute autre et désolante...

Mise en place de la Commission Communale de l'Accueil Extrascolaire... OUI MAIS!!!

Afin de respecter le décret de la Communauté Française relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (ATL - 03/07/2003), la commune d'Ecaussinnes a décidé (il y a un peu plus de deux ans) de constituer une Commission Communale de l'Accueil.

La commune peut s'appuyer sur un coordinateur ATL (Accueil Temps Libre) pour initier cette commission et analyser l'état des besoins sur son territoire en matière d'accueil de l'enfant. Elle reçoit même un soutien financier de la Communauté Française pour l'engager.

Doivent participer à cette commission des représentants des écoles, des associations de parents, des conseils de participation, d'associations qui apportent une contribution à l'accueil de l'enfant reconnues par l'ONE, des délégués du Conseil Communal.

Ceux-ci ont été désignés voici bientôt deux ans. **Cette commission ne s'est jamais réunie! Ce coordinateur n'a toujours pas été engagé!** Mais où se cache donc l'intérêt du pouvoir en place pour l'accueil de l'enfant?



Un projet de crèche de 50 places à Bel Air?

Il a été annoncé... plusieurs fois!
La nécessité d'un tel projet au pied d'un lotissement qui va encore s'accroître et qui réunira plusieurs centaines de maisons largement occupées par de jeunes familles est évidente.

*Querelles intestines collégiales
et tergiversations à la clé...
ce projet n'est pas prêt de voir
le jour...*



Recherche désespérément candidates accueillantes

L'autre possibilité d'accueil pour les jeunes parents est de confier leurs petits bouts aux accueillant(e)s conventionnées qui peuvent en recevoir 3 ou 4 à leur domicile, aménagé dans le respect des normes de sécurité prévues par l'ONE.

Le nombre des accueillant(e)s à Ecaussinnes est tout-à-fait insuffisant d'autant plus qu'il n'existe aucune infrastructure d'accueil sur la commune!

Et pour cause... Eu égard aux services rendus et à leur responsabilité énorme dans l'éducation de l'enfant dans ses premières années, l'accueillant(e) ne jouit toujours pas d'un statut complet de salarié.

Il faut savoir que malgré l'obtention d'un filet social en 2003 (indemnité de maladie, soins de santé, allocations familiales...), l'accueillant(e) est payé en fonction de la présence réelle des enfants et ne dispose pas de revenus en cas de congé ou de formation par exemple.

La Ministre de l'Emploi CDH Joëlle Milquet avait marqué son accord en février 2010 pour régler au 1er janvier 2011, le statut des gardiennes... A ce jour, toujours rien!

Avoir un statut complet entraînerait l'application de tous les droits de sécurité sociale, y compris le droit aux vacances annuelles et au chômage. Il prévoit également l'application du droit du travail identique à celui des travailleurs à domicile.

A l'époque, la ministre avait finalement renvoyé la « patate chaude » aux différentes Communautés (Française, Flamande et Germanophone) et le ministère des finances, pour définir les modalités fiscales du projet. Et depuis des mois, soit disant à cause du gouvernement fédéral en affaires courantes, le dossier stagne... Tout cela ne donne pas envie aux éventuels candidat(e)s de s'engager!

Les possibilités de rendre la pratique de ce métier plus attractive et au besoin, d'y consacrer des moyens financiers communaux, ne devraient-elles pas être envisagées... en attendant mieux?

Et si le pouvoir en place se mettait à l'écoute des accueillantes et entendait leurs demandes? Et s'il leur était proposé, par exemple : une indemnité lors des journées de formation, une participation dans les coûts à leur charge (repas des enfants, électricité, chauffage...) via par exemples l'octroi d'un montant équivalent aux chèques repas ou les éco-chèques; la création d'un lieu de rencontre ou la mise à disposition d'un moyen de transport sécurisé et adapté au transport de tout petits, etc...

Les idées ne manquent pas, encore faut-il vouloir les mettre en œuvre!